



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1^{er} lundi du mois de parution.

| | |
|---|---|
| Heures d'ouverture du bureau de la Mairie : | Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : mairie@stotzheim.fr site internet : www.stotzheim.fr |
| Permanence du Maire : | Lundi soir de 19 h à 20 h |
| Réunion du Conseil Municipal : | Tous les 1ers lundis du mois |
| Heures d'ouverture de la bibliothèque : | Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30 |
| Heures d'ouverture de la déchetterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64) | Lundi, mercredi, vendredi et samedi (sauf jours fériés) de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00 |
| TAXI CO : | Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13 |
| Urgences Eau et Assainissement : | Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09 |
| Ramassage des poubelles jaunes : | Semaines impaires : prochaines collectes jeudis 09/06 et 23/06 |
| Collecte des conteneurs à verres : | Semaines paires : lundis dans la matinée |
| Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale : | 03 88 57 64 68 |
| Conciliateur de justice : | 1 ^{er} et 3 ^{ème} mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV. |
| Centre médico-social | 13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91 |

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 mai 2016

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

Étaient présents :

Les Adjoint(e)s : Céline MASTRONARDI, André METZ et Michèle FETZER.

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Marc HARRER, Dominique LEHMANN Didier METZ, Norbert RIESTER, Philippe SCHMITT, Benoît SPITZ.

Absente excusée : Valérie HIRTZ

Procuration : Valérie HIRTZ à Carine GOERINGER

N° 1

MISE EN CONFORMITÉ ET RÉHABILITATION DE LA MAIRIE :

APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

- Vu la délibération du 2 novembre 2015 par laquelle le Conseil municipal confie la maîtrise d'œuvre de la mise en conformité et la réhabilitation de la mairie à M. Michel POULET, architecte,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le projet,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux de mise en conformité et réhabilitation de la mairie :

| Désignation | DÉPENSES | Source de financement | RECETTES |
|---|---------------------|---|---------------------|
| Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte | 555 644,00 € | DETR (30 %) | 166 693,20 € |
| Maîtrise d'œuvre (12,80 % du montant HT) | 71 122,43 € | Réserve parlementaire (Antoine HERTH, Député) | 16 000,00 € |
| Accompagnement CAUE Bas-Rhin | 4 000,00 € | Région | 10 000,00 € |
| Relevés topographiques mairie | 600,00 € | FIPHFP | 50 000,00 € |
| Diagnostic plancher bois grenier mairie | 1 900,00 € | CDC BARR-BERNSTEIN | 5 000,00 € |
| Diagnostic amiante et plomb avant travaux mairie | 856,00 € | Prêt bancaire | 200 000,00 € |
| Marge pour imprévus (10 %) | 63 412,24 € | Autofinancement | 249 841,47 € |
| TOTAL HT | 697 534,67 € | | 697 534,67 € |

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2016, au taux de 30 % sur le coût des travaux, soit 166 693,20 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2016 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 2

CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE SUPPORT DES PANNEAUX DESCRIPTIFS DE LA 2^e DB

- Vu les devis recueillis pour l'installation de supports pour les panneaux descriptifs de la 2^e DB,
le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
- DÉCIDE de retenir l'entreprise GERNER SARL, sise 67202 WOLFISHEIM, pour la réalisation des supports pour les panneaux descriptif de la 2^e DB, variante pupitre, pour un montant HT de 1 900,00 €,
- DIT que la pose sera effectuée en régie communale,
- CHARGE Mme Michèle FETZER, adjointe au Maire chargée du dossier, de contacter l'entreprise afin de finaliser le projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 3

ACHAT D'UN SERVEUR POUR L'INSTALLATION DE AmonEcole

- Vu la délibération du 4 avril 2016, point 10.6, concernant l'acquisition d'un serveur pour l'installation de AmonEcole (solution libre, clé en main, pour la mise en place de serveurs réseaux Intra/Internet dans les établissements scolaires qui permet d'avoir un pare-feu (AMON) et un serveur pédagogique (SCRIBE) sur une seule et même machine). C'est le Réseau d'Aide Informatique de Proximité (RAIP) de l'Éducation Nationale qui se charge de son installation gratuite et de sa mise à jour dans le temps,
- Entendu Mme Michèle FETZER, adjointe au maire chargée du dossier, qui informe le Conseil que l'achat a été effectué le 15 avril 2016 via le site Matériel.net, suite à l'accord du maire et des adjoints,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'acquérir le serveur HP Proliant ML310e Gen8 v2, pour un montant HT de 685,79 €, matériel commandé chez Matériel.net sis 44245 LA CHAPELLE SUR ERDRE CEDEX,
- DIT que cette dépense sera imputée en section investissement, article 2183, opération 1715, prévu au Budget Primitif 2016,
- CHARGE le RAIP de procéder à l'installation gratuite du serveur et de sa mise en route à l'école.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SUBVENTION POUR RAVALEMENT DE FAÇADES

- Vu la délibération du 8 avril 2013 validant la convention de partenariat au titre du programme d'intérêt général (PIG) Renov'Habitat 67 et de la valorisation du patrimoine alsacien,
- Vu le dossier de demande de subvention communale pour ravalement de façades présenté par Monsieur Roland GELB pour les travaux de peinture réalisés sur son immeuble sis au 27 Quartier Central à Stotzheim,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'allouer la subvention suivante :
à Monsieur Roland GELB : 60 m² à 3 €, soit 180 €, pour les travaux de peinture,
- PRÉCISE que cette subvention sera imputée à l'article 6574 "Subventions patrimoine bâti" prévu au Budget Primitif 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE NUMÉROTATION

- Vu le courrier du 5 avril 2016 par lequel Monsieur et Madame Bernard DIETRICH demandent la numérotation de l'entrée de leur gîte, par la rue de Benfeld, cadastrée section 6 parcelles 91 et 92,
- Vu la numérotation des maisons sises rue de Benfeld,
- Considérant que la numérotation des maisons constitue une mesure de Police générale que le Maire peut prescrire en vertu des pouvoirs qu'il tient de l'article L.131-2 du Code des Communes,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'attribuer le numéro 54 à l'entrée par la rue de Benfeld du gîte appartenant à M. et Mme Bernard DIETRICH,
- DIT que la numérotation prend effet à la date de la présente délibération,
- CHARGE le Maire d'informer les différentes administrations de cette numérotation.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX

14 voix pour – 1 abstention

(Mme Anne DIETRICH étant personnellement concernée s'est abstenue)

ACHAT VIDÉOPROJECTEUR

- Entendu Mme Michèle FETZER, adjointe au maire, qui informe les membres de l'état du vidéoprojecteur de la mairie : la projection n'est plus nette et des points blancs perturbent la lisibilité des documents projetés, malgré le changement de l'ampoule. Ce vidéoprojecteur a été acheté par la Commune en novembre 2010. Il était garanti 3 ans. Ce matériel a été prêté aux associations, aux écoles et autres administrations dans le cadre de réunions. Après discussion en réunion maire/adjoints, il est proposé d'acquérir un nouveau vidéoprojecteur.

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'acquérir un nouveau vidéoprojecteur,
- CHARGE Mme Michèle FETZER, adjointe au maire, d'effectuer cet achat au meilleur rapport qualité / prix,
- DIT que cette dépense sera imputée à l'article 2183, matériel informatique,
- DÉCIDE de modifier le budget primitif 2016 comme suit :

| | | |
|--------------------------------|--|------------|
| . Dépenses de fonctionnement : | Article 020 - dépenses imprévues : | - 500,00 € |
| | Article 2183 - matériel informatique : | + 500,00 € |

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX DE VOIRIE CHEMIN BINNWEG

- Considérant que les travaux de voirie du chemin Binnweg ont été prévus au Budget Primitif 2016,
- Vu les devis recueillis pour ces travaux,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de réaliser les travaux de voirie chemin Binnweg,
- DÉCIDE d'attribuer les travaux à l'entreprise EUROVIA, sise 67120 MOLSHEIM, pour un montant HT de 4 234,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour ces travaux,
- CHARGE le Maire de solliciter des subventions pour ces travaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX ÉGLISE : TRAITEMENT CHARPENTE, ZINGUERIE ET PROTECTION EN PIERRES DE TAILLE

- Entendu M. le Maire qui informe le Conseil des travaux à effectuer à l'église St Nicolas de Stotzheim, à savoir le traitement de la charpente, la zinguerie et la protection en pierres de taille,
- Considérant que ces travaux de zinguerie pour la protection des pierres de taille nécessitent l'accord préalable de l'Architecte des Bâtiments de France,
- Vu les devis recueillis pour ces travaux,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de réaliser les travaux de traitement de la charpente, zinguerie pour la protection des pierres de taille,
- DÉCIDE d'attribuer les travaux de traitement de charpente à l'entreprise TSCHOEPPÉ, sise 67000 STRASBOURG, pour un montant HT de 10 668,00 €,
- DÉCIDE de reporter les travaux de zinguerie et de protection en pierres de taille au prochain Conseil, M. le Maire se chargeant de prendre rendez-vous avec l'Architecte des Bâtiments de France pour ces travaux,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour ces travaux,
- AUTORISE le Maire à déposer une demande d'urbanisme pour ces travaux.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX

14 voix pour – 1 abstention

DIVERS ET COMMUNICATION**9.1 Informations sur les DIA**

M. le Maire informe les membres du Conseil des Déclarations d'Intention d'Aliéner transmises à la Communauté des Communes Barr-Bernstein :

- DIA reçue par Me LEHN-de DAMAS, notaire à MOLSHEIM, dans le cadre de la vente d'un immeuble non bâti, cadastré section 51 parcelle 561/32 de 5,23 ares, sis 25 rue des Tilleuls appartenant à Mme Angélique HUCHELMANN et M. Arnaud LOTZ.
- DIA reçue par Me WALTER, notaire à EPFIG, dans le cadre de la vente d'un immeuble non bâti, cadastré section 4 parcelle 145/41 de 5,90 ares, sis rue de Benfeld appartenant à Mme Patricia SAAS.
- DIA reçue par Me WEHRLÉ, notaire à BENFELD, dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti, cadastré section 3 parcelle 30 de 10,79 ares, sis 42 route Romaine appartenant à M. et Mme André UNBEKAND.

LE COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉLIBÉRATIONS EST AFFICHÉ À LA MAIRIE

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

JUILLET



| | | | | |
|------------|---|-----------------|----------------------|---------|
| 09/07/2016 | Fête de la Myrtille (bal) | Stade | Étoile Sportive | 17 h 00 |
| 10/07/2016 | Fête de la Myrtille (tournoi) | Stade | Étoile Sportive | 10 h 00 |
| 13/07/2016 | Fête Nationale | Salle des Fêtes | Commune de Stotzheim | 19 h 00 |
| 24/07/2016 | 90 ^{ème} anniversaire Fête de la Moisson | Waeldele | Cercle St-Nicolas | 11 h 00 |

Le calendrier des manifestations du Pays de Barr et du Bernstein est à la disposition du public à la Mairie.

AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



Permis de construire :

- Maxime DUCELIER Réhabilitation d'une maison avec aménagement des combles, la démolition d'un auvent et d'une verrière, 48 rue de Benfeld
- Claude STILL Modification permis de construire, 26 B rue d'Or

Permis de démolir :

- Antoinette SCHULTZ Démolition hangar agricole, 21 rue de Benfeld

Déclaration préalable :

- Gérald LUTZ Mise en place 4 fenêtres de toit, 1 lucarne rampante avec 2 fenêtres, 32 Haut-Village
- Patrick DUPRÉ Ravalement de façades, 8 rue des Tilleuls
- Michel MAEDER Abri, 3 chemin Woelfli
- France Solar Installation panneaux photovoltaïques, 22 rue des Roses
- Régis MATT Clôture, 20 rue des Tilleuls
- Commune de Stotzheim Mise en place de protection en zinc sur les pierres de taille des portes latérales et du clocher de l'église, 37 route Romaine
- M. RIEFFEL/Mme BATT Construction d'un mur de clôture, 15 rue des Tilleuls
- Marc METZ Habillage terrasse existante, 31 Bas-Village
- Hubert KRETZ Ravalement de façades, 20 rue de Benfeld
- Loïc LEIBEL Clôture, 27 rue des Tilleuls
- Gérard KOENIG Ravalement de façades, 40 Bas-Village
- Patrice SCHULTZ Installation clôture, 17 rue d'Or

ÉTAT CIVIL



NAISSANCE :

Ethan Georges Alfred MICHEL, fils de Frédéric MICHEL et Marie-Laure MEYER, demeurant 19 Quartier Central, est né le 24 avril 2016 à SCHILTIGHEIM.

Tim Charles Claude CROMER, fils de Jean-Michel CROMER et Carmen SPIELMANN, demeurant 31 route Romaine, est né le 23 mai 2016 à SÉLESTAT.



DÉCÈS :

Christiane WURRY née NEFF, née le 26 mai 1948 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 28 Bas-Village à STOTZHEIM, est décédée le 27 avril 2016 à SÉLESTAT (Bas-Rhin), à l'âge de 67 ans.

VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE

La Commune de Stotzheim met en vente cinq lots de bois de chauffage qui n'ont pas trouvé preneur lors de l'adjudication du mardi 8 mars 2016, lots qui ont été redivisés :



| N° du lot | Parcelle | Chênes | Feuillus | | TOTAL | PRIX |
|-----------|---------------|----------|-----------|----------|-----------|-------|
| | | | durs | tendres | | |
| 4 | 6 | 4 | 3 | / | 7 | 140 € |
| 41 | 6 | / | 5 | 1 | 6 | 110 € |
| 6 | 6 | / | 6 | / | 6 | 120 € |
| 11 | 6 | / | 5 | / | 5 | 100 € |
| 110 | 6 | 5 | 6 | 1 | 12 | 230 € |
| | TOTAUX | 9 | 25 | 2 | 36 | |

Les lots sont marqués en couleur orange.

Merci de vous adresser au secrétariat de la mairie si vous êtes intéressé.

VENTE DE TIMBRES ÉLECTRONIQUES POUR PASSEPORT

Achetez votre timbre fiscal pour votre passeport en ligne et recevez votre timbre par courriel ou par sms. Ne vous déplacez plus et rendez-vous sur le site : timbres.impots.gouv.fr. C'est simple, c'est souple, c'est sûr !



VOUS NE VOULEZ PLUS ÊTRE DÉMARCHÉ PAR TÉLÉPHONE ?

La solution :



bloctel.gouv.fr

Bloctel est la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur laquelle tout consommateur peut s'inscrire **gratuitement** afin de **ne plus être démarché téléphoniquement** par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle en cours, conformément à la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014.

La loi précise qu'il est interdit à tout professionnel, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers agissant pour son compte, de démarcher téléphoniquement un consommateur inscrit sur cette liste.

Comment cela fonctionne-t-il ?

- Inscrivez-vous sur le site www.bloctel.gouv.fr ;
- Après réception d'un e-mail de confirmation d'inscription sous 48 heures, cliquez sur le lien hypertexte présent dans l'e-mail (votre inscription ne sera prise en compte que lorsque vous aurez cliqué sur ce lien pour confirmer votre inscription).

Vous serez alors **protégé** contre la prospection téléphonique **dans un délai maximum de 30 jours après la confirmation de votre inscription.**

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.bloctel.gouv.fr ou au 01 76 31 11 11 (du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 15 et de 14 h à 17 h 15).

SMICTOM : SUPPRESSION DES SACS EN PLASTIQUE À USAGE UNIQUE



Au 1er juillet 2016, les sacs en plastique à usage unique seront interdits car ils sont particulièrement néfastes pour notre environnement. Il faudra désormais vous équiper d'un sac réutilisable lorsque vous irez faire vos courses.

Pourquoi supprimer les sacs en plastique à usage unique ?



Le SMICTOM d'Alsace Centrale et ses partenaires se sont associés aux acteurs locaux de l'économie circulaire, sociale et solidaire pour proposer une alternative originale : 5 000 sacs ont été fabriqués à partir de t-shirts issus du cycle de recyclage du territoire. **Vous pouvez vous procurer un de ces sacs 100 % locaux, 100 % responsables, sur simple demande** (offre limitée à un sac par foyer dans la limite des stocks disponibles) à l'adresse suivante :

<http://www.smictom-alsacecentrale.fr/fr/actualites-17092014-145838/actualites-17092014-14583837.html>

Le Smictom organise courant juin et juillet une distribution de sacs sur les marchés suivants :

| | | | |
|------------------|----------|---|---------------|
| Barr | Samedi | 18/06/2016 | 8 h à 12 h |
| Andlau | Mercredi | 22/06/2016 | 8 h à 12 h |
| Dambach la Ville | Mercredi | 22/06/2016 | 7 h 30 à 12 h |
| Epfig | Jeudi | 23/06/2016 | 8 h à 12 h |
| Benfeld | Lundi | 27/06/2016 et 11/07/2016 | 8 h à 12 h |
| Sélestat | Mardi | 21/06/2016 et 05/07/2016 et 12/07/2016 | 8 h à 12 h |

Participez aussi à notre concours de fabrication de sacs

Entre le 10 juin et le 3 juillet 2016, envoyez-nous une photo de votre création avec un petit descriptif en remplissant le formulaire sur le site :

<http://www.smictom-alsacecentrale.fr/fr/actualites-17092014-145838/actualites-17092014-14583837.html>

ou par mail à l'adresse suivante : spedin@smictom-alsacecentrale.fr (n'oubliez pas de nous transmettre vos coordonnées complètes).

Les photos des sacs seront soumises au vote du public via notre site internet et notre page Facebook, entre le 4 et le 10 juillet 2016 (des bons d'achat seront remis aux lauréats).

Alors à vos fils, à vos aiguilles, cousez !

Pour plus d'information : <http://www.smictom-alsacecentrale.fr/fr/sacs-reutilisables/>

ViaTrajectoire : LE SERVICE PUBLIC D'INSCRIPTION EN MAISON DE RETRAITE EN LIGNE



Maison de retraite, tout est plus simple
avec viatrajectoire.fr

Trouver une place en maison de retraite est une démarche parfois laborieuse, notamment à une période de la vie rendue difficile par la perte d'autonomie. Le portail unique ViaTrajectoire a donc été créé pour les personnes âgées et leur famille afin de faciliter ce processus compliqué. Découvrez sans tarder ce service public gratuit, confidentiel et sécurisé : www.viatrajectoire.fr

ViaTrajectoire est un service en ligne qui aide les personnes âgées et leurs proches à trouver un Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), un Établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) ou une Unité de soins de longue durée (USLD) qui répondent à leurs besoins, grâce à l'annuaire détaillé regroupant les 180 établissements recensés en Alsace.

Il permet surtout d'effectuer des demandes d'inscription en ligne, d'accéder en permanence à son dossier d'inscription et d'être informé en temps réel du refus ou de l'acceptation de sa demande.

ViaTrajectoire est le fruit de la coopération de l'Agence régionale de la santé d'Alsace et des Conseils Départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Clubs – Sociétés – Classes 19
Bandes de copains – Collègues de travail...



L'ÉTOILE SPORTIVE STOTZHEIM
Crée en 1947 LAFA N° 509764
organise **deux**

TOURNOIS de FOOTBALL

1 Tournoi **inter sociétés** et 1 Tournoi **de sixte**
lors de sa traditionnelle

FETE DES MYRTILLES

Le dimanche 10 JUILLET 2016

Tout le monde peut participer à un de ces tournois en inscrivant d'ores et déjà et **avant le 01 juin 2065 (date limite impérative)** une ou plusieurs équipes pour vous présenter et disputer (en toute amitié) ces tournois.
Il y aura une coupe pour chaque équipe participante.

- 1 Tournoi **inter-sociétés** (sans esprit de compétition) composé d'équipes avec maximum 2 licenciés.
(Licencié signifiant ici : Licencié garçon âgé de 15 ans et plus),
- 1 Tournoi **de sixte** composé d'équipes sans limite de licenciés.
Chaque équipe étant constituée d'1 gardien, de 5 joueurs et de 4 remplaçants maximum

Remarque : Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée.

Le programme et le règlement, vous seront communiqués ultérieurement, suivant le nombre d'équipes inscrites.

POSSIBILITE DE PRENDRE UN MENU SUR RESERVATION

Au menu :
Pâté de Sanglier aux myrtilles + crudités ;
Onglet de veau - frites - salade ;
Portion de tarte aux myrtilles ;
Un café.
Au prix de 14,00 Euros par personne.

Menu enfant :
Jambon - frites ;
Portion de tarte aux myrtilles .
Au prix de 5 Euros par enfant.

Les enfants pourront profiter d'un **manège** et d'un **stand de tir**.

Pour plus de renseignements et obtenir le talon réponse à remplir pour participer à ce tournoi ainsi que pour obtenir la feuille de réservation pour le repas, merci de vous adresser à
Eric GILG au 06.84.41.73.41
ou par E-mail : stotzheim.es@lafafot.fr